



*Ville de Pontivy*

**Extrait du registre des délibérations**

**Aménagement du secteur de la gare**  
**Résiliation de la convention opérationnelle avec**  
**l'Etablissement Public Foncier de Bretagne**

DEL-2016-042

**Numéro de la délibération :** 2016/042

**Nomenclature ACTES :** Domaines de compétences, aménagement du territoire

**Information relative à l'environnement :** oui

**Date de réunion du conseil :** 18/04/2016

**Date de convocation du conseil :** 12/04/2016

**Date d'affichage de la convocation :** 12/04/2016

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** Mme Soizic PERRAULT

**Étaient présents :** M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

**Étaient représentés :** M. Laurent BAIRIOT par Mme Claudine RAULT, M. Alain PIERRE par M. Jacques PÉРАН

# **Aménagement du secteur de la gare Résiliation de la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne**

## **Rapport de François-Denis MOUHAOU**

Par délibération du 18 janvier 2012, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne portant sur l'emprise ferroviaire désaffectée, d'une contenance d'environ 18 000 m<sup>2</sup>, située à proximité immédiate de la gare de Pontivy.

Cette convention, signée le 10 février 2012, n'a donné lieu à aucune acquisition par l'EPF. Elle prévoyait notamment que l'opération à réaliser respecte les critères d'intervention de l'EPF suivants :

- 20 % de logements locatifs sociaux minimum ;
- une densité minimale de 25 logements par hectare ;
- réalisation de constructions performantes énergétiquement.

Or les études qui ont été menées ont montré que le projet initial de renouvellement urbain ne peut se réaliser au regard des contraintes marquées du terrain (état des sols, topographie).

Pour cette raison, et compte tenu du fait qu'aucune acquisition n'a eu lieu dans le cadre de la convention précitée, il est proposé de résilier la convention opérationnelle d'actions foncières signée avec l'EPF, cette résiliation n'entraînant aucun frais pour la Ville.

### **Nous vous proposons :**

- de décider de résilier la convention opérationnelle d'actions foncières signée entre la commune et l'Etablissement Foncier de Bretagne le 10 février 2012,
- d'autoriser la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 19 avril 2016**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**